

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1058

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 43

À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« neufs mis en service jusqu'au 31 décembre 2017, aux travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés »

les mots :

« mis en service jusqu'au 31 décembre 2017, aux travaux de réhabilitation hôtelière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.